

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°3

Démarche Grand Site de France de l'Estérel

20/10/2020 - Palais des sports de la CAVEM

ORDRE DU JOUR

1. Agenda : vers une présentation du programme d'actions OGS en 2022 aux instances nationales
2. Etat d'avancement des études cadres de construction du programme OGS : Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public
3. Etat d'avancement des principaux projets du SIPME 2020-2021
4. 11h-12h : Séance de questions - échanges

Liste des pièces-jointes :

- Power Point d'animation du Copil OGS du 20/10/2020
- Document de synthèse sur les OGS à destination des nouveaux élus. Réseau des Grands Sites de France – 2020
- Rapports de Diagnostic du Plan de Paysage et du Schéma d'Accueil du Public de l'Estérel - 2019

Liste des annexes :

- Fiches de présence

COMPTE RENDU DU COPIL

Le présent compte-rendu vient en complément du Power Point d'animation du Copil OGS du 20/10/2020.

Monsieur De Wispelaere, Sous-Préfet de Draguignan souhaite la bienvenue aux participants en tant que coprésident du COPIL OGS. Il excuse pour son absence M. Reggiani, nouveau Maire des Adrets et Président du SIPME, normalement également en charge de la coprésidence du COPIL OGS.

Monsieur Jourtau, Directeur du SIPME, Mme Roux, Chargée de mission OGS Estérel et CFTGE au SIPME et Madame Tourdot, Chargée de projets au SIPME, présentent ensuite le **point d'étape concernant l'avancée de la Démarche Grand Site de France de l'Estérel et les projets liés** (voir Power Point en PJ).

Ils précisent qu'une série de rencontres avec les communes de l'OGS, les Offices de Tourisme et OTI et les communautés de communes et d'agglomération du territoire seront organisées entre novembre 2020 et janvier 2021 pour finaliser la phase de définition des Orientations du Plan de Paysage (PP) et Schéma d'accueil du public (SAP), études cadres de l'OGS destinées à permettre la construction du projet de territoire de l'OGS. Ces rencontres permettront d'identifier les projets des collectivités et des différents partenaires du territoire pouvant potentiellement être intégrés au Programme d'actions OGS commun, décliné en fiches actions, qui devra être construit et finalisé en 2021 pour être présenté aux instances départementales et nationales de validation en 2022.

Un temps d'échange a ensuite lieu entre les participants, dont l'essentiel est restitué ci-dessous :

1 - Remarques de Monsieur le Sous-Préfet :

Il demande si la présentation de la stratégie nécessite une validation par le COPIL.

Mme ROUX répond que la 1^{ère} version des Rapports d'Orientation du PP-SAP sont en cours de relecture et correction par le SIPME et la DREAL PACA. Ce sont encore des documents de travail. La version corrigée sera mise à disposition du COTECH OGS d'ici fin décembre – début janvier pour être discutée. Elle servira de base aux discussions au sein des commissions thématique OGS pour être enrichie. Les documents seront ensuite présentés au prochain COPIL OGS qui devrait avoir lieu en avril 2021. Le COPIL du 20/10 /2020 a pour objet de faire un point d'information sur l'avancée des projets et d'annoncer le travail à mettre en œuvre dans les mois qui viennent, il a pour objet de recueillir les 1^{ères} réactions du COPIL mais ne nécessite pas de validation formelle.

M. le Sous-Préfet engage le SIPME à se renseigner sur les crédits octroyés dans le cadre du plan de relance. Il insiste sur la nécessité que les maisons forestières ONF restent dans le giron public, notamment celle du Trayas, mise en vente par l'ONF. Il soulève le problème des motos-cross dans l'espace naturel et demande à ce que dans le PP-SAP, des moyens physiques/aménagements soient proposés pour empêcher ce type de véhicules motorisés d'accéder au site.

2 - Remarques de M. BOTELLA, Maire de Théoule :

Il indique qu'il est prêt à mettre à disposition des moyens financiers pour l'acquisition de la **maison forestière du Trayas**. Cette maison est sur le territoire de Saint-Raphaël. Un montage financier serait donc à trouver.

M. BARRETY indique que le Conservatoire du Littoral a été approché pour apporter son aide dans le cadre d'une acquisition. Le souhait de M. le Sous-Préfet a été entendu, cependant le Conservatoire du Littoral n'est sans doute pas l'acteur foncier le plus pertinent. La mobilisation des collectivités est indispensable car la maison devrait rester dans le giron public.

Mme HERETE précise que la question de la « destination » des maisons forestières de l'Estérel au titre du code de l'urbanisme, fait l'objet d'un questionnement juridique sur lequel le SIPME est en train de travailler au titre des projets menés ou prévus sur la Maison forestière du Malpey et de la Duchesse. Elle signale que dans le cadre du projet du Malpey, la DDTM 83 a écrit dans un courrier qu'aucun changement de destination sur les maisons ONF ne pourrait intervenir, ce qui s'oppose à la vente de la maison forestière à des privés en tant que bâtiments d'habitation.

M. RENAUD BEZOT indique que l'ONF a eu ce courrier, mais que c'est France Domaines qui est désormais en charge de la gestion de la maison, le courrier doit lui être transmis.

Mme TOURDOT précise que pour la **maison forestière du Mapley**, la demande de révision du PPRIF de Fréjus a été rejetée par la DDTM83 et que le scénario de réhabilitation a donc dû être adapté pour être réalisable en zone rouge du PPRIF (l'idée de réaliser un ERP – Etablissement recevant du public – a été abandonnée, la médiation et l'information du public ne peut donc être réalisée que sur les espaces extérieurs).

M. JOURTAU complète : au Malpey, la réflexion de base a été d'identifier à quoi servaient les bâtiments et combien de personnes ils abritaient quand la maison forestière était en fonctionnement, et il a fallu travailler sur ce modèle-là. Le PPRIF interdit le changement de destination des bâtiments et les ERP en zone rouge, mais la question de savoir dans quelle catégorie de « destination » ranger les maisons forestières au titre du code de l'urbanisme demeure. Il faut conserver la dernière destination connue, mais le classement dans telle ou telle catégorie de destination fait partie du domaine de l'interprétation. Il faut donc travailler sur l'historique des bâtiments pour définir ce qu'il est possible d'y faire.

Le Maire de Théoule soulève la question de la **multiplicité des propriétaires et des gestionnaires dans l'Estérel**, qui pose des problèmes en termes d'aménagements et de cohérence d'ensemble (hétérogénéité de la signalétique, des mobiliers, etc.). Il souhaite qu'il y ait un gestionnaire unique sur l'ensemble du territoire du Grand Site, qui intégrerait divers partenaires. A Théoule (parc marin, parc départemental ...) la multiplicité des gestionnaires est handicapante. Il s'agirait de mutualiser les efforts en matière de recherche de financement pour l'ensemble du territoire OGS. Il rappelle les investissements réalisés et prévus à Théoule :

- 3 millions d'euros investis avec la CAPL sur le sentier du littoral
- projet de réaménagement de parking de 180 places à 5 millions d'euros sur l'accès au vallon de l'Autel avec diverses subventions (CAPL, Région...)
- Pointe de l'Aiguille : cet espace est géré, et bien géré par le CD06, mais il est difficile d'y prévoir des parkings d'accès du fait du relief escarpé. La démarche proposée dans le SAP de réfléchir à l'organisation d'une grande porte d'entrée multimodale à Théoule intégrant plusieurs accès est donc intéressante.

Mme ROUX précise que parvenir à un aménagement cohérent et de grande qualité paysagère à l'échelle du territoire est un des principaux objectifs de l'OGS. C'est pour cette raison que le Plan Paysage vise à définir des Objectifs de Qualité paysagère communs au territoire et qu'une Charte de signalétique et d'aménagement Grand Site est également en train d'être rédigée sous la supervision de l'Inspection des Sites de la DREAL PACA (sera diffusée aux membres du COTECH OGS d'ici janvier 2021). Elle indique également qu'en matière de financement, le SIPME a déjà mené un travail de recherche de financements pour divers types d'actions prioritaires à mener dans l'OGS. Ainsi, des enveloppes sont pré réservées dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019-2022 de la Région PACA. De plus, des financements complémentaires sont demandés à d'autres partenaires financiers au fur et à mesure du lancement des projets. Le SIPME mène également une veille pour répondre à des appels à projets et saisir des opportunités permettant de financer les actions prévues. Enfin, le SIPME est en train de réaliser en interne une étude financière destinée à identifier les diverses solutions qui s'offrent au territoire pour financer les projets de l'OGS (cf. Power Point).

Le Maire de Théoule aborde la **question des bâtiments à l'abandon de Maure Vieil**. L'entrée de ce site (ancienne verrerie et site de culte) est partagée avec Mandelieu et des difficultés de stationnement existent pour accéder au site. Le Conservatoire du littoral n'a pas acheté ce bâti car il n'a pas vocation à acheter des bâtiments, c'est donc le CD06 qui en est devenu propriétaire.

Un projet d'aménagement a été rédigé, mais Mme HERETE précise qu'il n'a jamais été présenté à la DREAL du fait d'un blocage lié au PPRIF (site en zone rouge) que gère la DDTM06. Mme HERETE propose que dans le cadre de l'OGS soit menée une réflexion collective autour de ces bâtiments et de leur accès.

M. UTRITI (DDTM 06) indique qu'il ne gère pas directement le PRIF, mais qu'il va relayer l'information à ses collègues du Service Risques. Il faudrait peut-être modifier le plan pour ce projet en particulier.

M. MARCEHAL (CD06) indique que ce projet est effectivement bloqué par le PRIF et que la démolition pourrait être envisagée, mais que rien n'est acté. Ces bâtiments sont pour l'instant une véritable verrue dans le massif. Il souhaite que l'OGS soit l'occasion d'avoir une réflexion sur ce site.

M. BARETY (Conservatoire du littoral) souligne l'intérêt de ce bâti, qui mériterait d'éviter la démolition.

Mme RAIMOND précise que le PPRIF de Mandelieu est en cours de révision et va entrer dans une phase d'enquête publique.

Le Maire de Théoule indique qu'il faudrait organiser une réunion avec la Sous-Préfecture de Grasse pour faire le point sur le PPRIF de cette zone et identifier les possibilités d'aménagement.

3 – Remarques de M. DECARD (Conseiller départemental du Var et représentant de la commune de Saint-Raphaël) :

Il remercie le travail mené par le SIPME. Il souligne que la coordination est absolument essentielle dans le cadre de l'OGS, d'une part en termes de communication auprès de la population, mais aussi en termes de recherche de financements.

Il indique que la réflexion sur **Agay-Gratadis** présentée dans le SAP comme une porte d'entrée multimodale du massif est essentielle. Si l'on veut réduire l'impact automobile et privilégier la mobilité douce, il faudra mener une réflexion avec la Région PACA pour revoir les tranches horaires sur la ligne TER, ainsi que développer le transport maritime.

Concernant le **site du CRAPA**, pour lequel le SIPME a demandé des précisions dans sa présentation Power Point en particulier en ce qui concerne la localisation précise d'une possible porte d'entrée secondaire, M. DECARD souligne la volonté du Maire de Saint-Raphaël de développer une base nature de loisirs, avec l'extension de certaines pistes et l'aménagement de certains parkings. Il précise que le boulevard des Mysotis est un site magnifique avec des possibilités de stationnement.

Il indique enfin que la ville de Saint-Raphaël sera à l'écoute en ce qui concerne les projets à mener sur la Maison du Trayas et que le CD83 pourra probablement intervenir financièrement pour concrétiser l'opération.

4 – Remarques de Mme LAROCHE (Présidente de l'Agence Estérel Côte d'Azur) :

A la demande du Maire de Saint-Raphaël / Président de la CAVEM, l'Agence Estérel Côte d'Azur vient de lancer une étude pour la définition de sa **plateforme de marque**. Il convient que le SIPME puisse s'intégrer dans le travail qui sera mené avec l'agence choisie.

5 – Remarques de M. BARETY (Conservatoire du littoral) :

Il félicite le SIPME pour la qualité du travail réalisé.

Il informe le COPIL OGS que le CD 06 a lancé une étude pour renouveler le **plan de gestion du Parc départemental** de l'Estérel. Il faudrait que le SIPME ait à disposition le travail réalisé dans ce cadre pour compléter sa réflexion sur la programmation OGS à construire. M. MARECHAL précise que la réflexion est très axée sur la diversité biologique et paysagère.

M. BARETY indique qu'une réflexion est en cours sur la **piste d'accès à la Maison forestière des Trois termes**, qui s'est en partie effondrée il y a quelques années. Le Conservatoire est propriétaire de la route, mais il n'y a pas de consensus sur la vocation et l'intérêt de cette route, ce qui ne permet pas de déterminer qui doit prendre en charge son coût de réparation et de gestion. Il est nécessaire de définir collectivement un plan de financement pour réhabiliter et mettre en valeur cette route.

M. RENAUD-BEZOT insiste sur la difficulté à trouver un financement (450 000 euros), bien que l'ONF soit intéressée au premier plan car il s'agit de l'accès à une maison forestière occupée et stratégique en matière de garderie du massif. La piste est intéressante en termes de DFCI pour le SDIS car elle constitue une liaison très rapide, mais l'ONF ne peut pas la financer.

La DDTM06 indique qu'elle est prête à participer aux financements des travaux.

M. MARECHAL (CD 06) indique ne pas comprendre pas qu'on veuille réinvestir dans une piste alors que nous cherchons à réduire l'impact de la voiture dans le massif.

Le Maire de Théoule rappelle que cette route est fermée à la circulation publique motorisée et ne sert que pour les secours et les gestionnaires du massif. Il pense qu'il doit être possible de trouver des partenaires financiers, peut-être dans le cadre du programme de relance, pour financer les travaux requis.

6 – Remarques de M. UTRITI (DDTM 06) :

Il souhaite savoir si un volet est prévu sur la prévention / information / éventuellement affichage relatif à la prévention incendie et aux interdictions d'accès en période rouge.

Mme ROUX répond que la Charte de signalétique du Grand Site en cours d'élaboration prévoit l'installation d'un panneau d'information actualisable sur les portes d'entrée principales pour donner notamment des informations journalières sur l'ouverture des massif en période de risque incendie. Sur les portes d'entrée secondaires des informations générales sur le risque incendie et la réglementation seront données sur les panneaux d'accueil. Par ailleurs, elle rappelle que le SIPME gère aussi le PIDAF et agira toujours en concertation avec les acteurs de la prévention des incendies.

7 – Remarques de Mme LAGARDE (CRPF) :

Elle indique qu'elle a participé à beaucoup de réunions de travail organisées par le SIPME depuis des années à travers la Charte Forestière de l'Estérel et l'OGS, et estime que les fruits des échanges passés ont bien été pris en compte et sont visibles dans le résultat du travail collectif présenté au COPIL. Elle souligne la grande qualité du travail réalisé par le SIPME.

Elle indique que le SIPME a apporté son aide pour la concertation avec les propriétaires privés. Le travail constructif mené jusqu'à présent sera poursuivi.

8 – Remarque de M. RENAUD BEZOT (ONF) :

Il souhaite faire remarquer aux membres du COPIL qu'à l'occasion de la réunion, de nombreuses personnes ont souligné la grande qualité du travail mené depuis des années par le SIPME, mais que ce travail est réalisé par une équipe très réduite. Il estime qu'il est temps de se poser la question du degré d'ambition à donner à l'OGS et des moyens humains et financiers à donner au SIPME pour qu'il puisse porter ce projet territorial commun. Le moment est arrivé de récolter des financements extérieurs pour porter les projets, mais aussi de prévoir des financements internes au territoire. Il se réjouit d'entendre la volonté des collectivités de s'impliquer. Il reprend l'expression de l'ancien Président du SIPME, Nello Broglio, qui indiquait en 2019 : « il faut savoir si nous la jouons petits bras ... ou gros bras, pour que notre territoire puisse exister, être reconnu et attractif entre les métropoles qui nous entourent, et entre Cannes et Saint-Tropez ».

ANNEXE 1 : FICHES DE PRESENCE



Siège : BP 40022 - 83601 FREJUS CEDEX
Tél. 04 94 17 67 48 / 04 94 17 66 95
Fax 04 94 17 67 59
c.avilleto@ville-frejus.fr

3^e Comité de Pilotage du Grand Site de l'Estérel

Mardi 20 octobre 2020

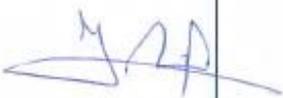
Collège des collectivités locales			
Membre COPIL OGS	Représentant	Fonction	Présence
Maire des Adrets de l'Estérel	Monsieur REGGIANI Jean Paul	Maire, Président du SIPME	Excusé
Maire de Bagnols-en-Forêt	Monsieur BOUCHARD René	Maire	Excusé
Maire de Fréjus	Monsieur RACHLINE David	Maire / Vice-Président CAVEM <i>représenté par M. Christophe Lhospita</i>	
Mairie de Mandelieu – La Napoule	Madame BERGUA Muriel	Conseillère municipale, référente OGS élue 	
Maire de Puget-sur-Argens	Monsieur BOUDOUBE Paul	Maire	Excusé
	Madame ANILLO Mireille	Conseillère municipale, référente OGS élue	
	Madame VEUILLET Nathalie	Conseillère municipale	
Mairie de Roquebrune-sur-Argens	Monsieur LÉMAITRE Didier	Conseiller municipal, Vice-Président du SIPME	
Maire de Saint-Raphaël	MASQUELIER Frédéric	Maire	Excusé
	Madame BLANC Sylvie	Conseillère municipale, référente OGS élue suppléante	
	Madame PICQUART Christine	Chargée de mission, Référente technique OGS de Saint-Raphaël et de la CAVEM	
Maire de Théoule-sur-Mer, Et CAPL	Monsieur BOTELLA Georges	Maire Vice-Président CAPL, référent OGS élu 	

CAVEM	Monsieur BESSERER Christian	Vice-Président, référent OGS élu	Excusé
CCPF	Monsieur FLEURY Michel	Conseiller commission forêt, référent OGS élu	
Conseil Régional PACA	Monsieur SIMON Christian	Conseiller Régional PACA, référent OGS élu	Absent
Conseil Départemental du Var	Monsieur DECARD Guillaume	Conseiller départemental et référent OGS du CD83, Adjoint au Maire de Saint-Raphaël et référent OGS élu / Vice-Président CAVEM	
Conseil Départemental des Alpes Maritimes	Monsieur KONOPNICKI David	Conseiller Départemental, référent OGS élu	Excusé
	Monsieur MARECHAL Guy	Chef du service de l'ingénierie Environnementale Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques, Référent OGS technique	

Collège des Offices du tourisme intercommunaux			
Membre COFIL OGS	Représentant	Fonction	Présence
Agence Estérel Côte d'Azur Saint-Raphaël	Madame LAROCHE Aurore	Présidente, référente OGS	
Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence	Monsieur UGO René	Président, référent OGS	Excusé
Office de Tourisme Théoule-sur-Mer	Madame BALDINI Dominique	Directrice, référente OGS	Excusée

Collège des représentants de l'Etat			
Membre COPILO OGS	Représentant	Fonction	Présence
Préfet du Var	Monsieur Eric de WISPELAERE	Sous-Préfet de Draguignan	
Préfet des Alpes Maritimes	Monsieur GONZALEZ	Préfet	Excusé
Directrice de la DREAL PACA	Madame Sophie HERETE	Cheffe de l'unité Sites et Paysages Service Biodiversité Eau et Paysages / Unité Sites et Paysages	en vite
DREAL PACA	Monsieur DECULTOT Cédric	Inspecteur des Sites, en charge du site classé de l'Estérel et du suivi de l'OGS	Excusé
UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) 83	Madame JOIGNEAU Sandra	Architecte des bâtiments de France	Excusée
UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) 06	Madame PELLEGRINI Anna	Architecte des bâtiments de France	Excusée
DDTM 83	Madame WEHRBACH Carmina	Référente territoriale secteur Golfe de St-Tropez et Estérel	
DDTM 06	Monsieur URTITI Jean-Luc	Technicien forestier secteur Ouest-référent DFCI	

Collège des personnes qualifiées			
Membre COPIL OGS	Représentant	Fonction	Présence
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Monsieur RENAUD-BEZOT Philippe	Responsable UT Estérel, référent OGS technique	
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	Monsieur BARETY Richard	Référent OGS technique	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var	Monsieur ROUX Frédéric-Georges	Référent OGS technique	Excusé
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Madame LAGARDE Katia	Référente OGS technique	

Autres participants			
Nom	Représentant	Fonction	Présence
Sous-Préfecture du Draguignan	Madame MINIUSSI-TSCHIRRET Marianne	Adjointe au chef de bureau, chargée de mission CAVEM et CCPF, Bureau de l'ingénierie territoriale	
<i>Mme RAYMOND Nathalie</i>		<i>Marie Thérèse</i>	
<i>Richard Jean-Luc + P. WIRECHT</i>		<i>Marie Thérèse</i>	

Personnel interne du SIPME			
Membre COPIL OGS	Représentant	Fonction	Présence
Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE)	Madame ABBO	Responsable administratif	Présente
SIPME / SEVE	Monsieur JOURTAU Jean-Pierre	Directeur SIPME	Présents
SIPME	Madame ROUX Fanny	Chargée de mission Démarche Grand Site de France	Présente
SIPME	Madame TOURDOT Coryse	Chargée de projets CFTGE OGS	Présente